

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 22 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 54 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chapelle; A Paris, chez MM. Havas-Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-B. Pardon et Fils, 25, Chaussée d'Alseberg, à Saint-Gilles-Bruxelles

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 13, 7 18, 8 15, 9 43, 11 46, m., 12 23, 1 58, 3 39, 5 13, 6 18, 7 25, 8 28, 9 38, 11 02 s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 28, 7 18, 8 45, 10 18, 11 23, m., 1 20, 2 45, 5 10, 5 38, 7 18, 8 23, 10 36, 11 58 Lille à Roubaix, 5 15, 6 55, 8 22, 9 55, 11 06, 12 57, 2 28, 4 47, 5 20, 6 55, 8 00, 10 13, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 6 05, 7 10, 8 05, 9 40, 11 35, 12 15, 1 50, 3 31, 5 05, 6 07, 7 20, 8 18, 9 28, 11 00. Mouscron à Lille, 6 52, 9 22, 11 20, 11 57, 3 13, 4 47, 5 49, 7 02, 9 05. DIMANCHES ET FÊTES: Tourcoing à Mouscron, 7 27, 7 36 soir; Mouscron à Tourcoing, 8 00 soir.

ROUBAIX, 6 DÉCEMBRE 1874

### BULLETIN DU JOUR

Une dépêche de la dernière heure nous apprend que M. Buffet avait annoncé à la chambre la mort de M. le comte Jaubert, député du Cher. M. le comte Jaubert était ce qu'on est convenu d'appeler un vieux parlementaire; il avait été pair de France et ministre; député au Février 1871, il prenait une part active aux travaux de l'Assemblée; plusieurs projets de loi étaient dus à son initiative, entre autres celui que l'on discute en ce moment, sur la liberté de l'enseignement supérieur. Il parlait souvent et il savait toujours captiver l'attention de la chambre par son esprit et par une sorte d'humour qui lui était tout à fait particulière; c'est assurément une grande perte pour le parti conservateur.

La séance d'hier a été très orageuse; Mgr Dupanloup a remonté à la tribune et a répondu en quelques mots à M. Challemel-Lacour; il a été net, incisif, il a fait bondir sous ses traits mordants la gauche, qui, n'ayant point de bons arguments à lui opposer, a préféré l'interrompre et l'empêcher de parler; mais le vaillant prélat ne s'est pas laissé déconcerter et il est resté à la tribune jusqu'à ce que le tumulte, s'apaisant un peu, il ait pu terminer son discours. M. Challemel-Lacour a, de ce ton raide et hautain qui le distingue, répondu qu'il ne voulait pas répondre et qu'il prenait pour juges les honnêtes gens.

L'attitude des honnêtes gens du centre gauche a pu éclairer l'ancien consul de Lyon sur l'effet que pouvait produire cet appel singulier; tous ces républicains conservateurs étaient consternés par les discours de leurs amis les républicains radicaux, et s'ils se décident à rentrer dans le grand parti de l'ordre qu'ils n'auraient jamais dû quitter, nous devons accorder une part de reconnaissance à M. Challemel-Lacour qui, avec une franchise si méritoire, a bien voulu nous avouer ce que nous savions déjà, mais ce que nous lui avons entendu confesser avec plaisir, à savoir qu'il réclamait la liberté pour lui et ses amis et l'asservissement pour ses ennemis; c'est la définition la plus exacte du libéralisme radical.

Par 553 voix contre 133, l'Assemblée a décidé qu'elle passera à la deuxième lecture du projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur.

M. de Bismarck a pris de nouveau la parole dans la séance d'avant-hier du Reichstag, à l'occasion d'un discours prononcé par M. Windhorst contre la politique religieuse du chancelier. Amené à parler de l'attentat de-Kissingen, le chancelier de l'empire a déclaré que le parti du centre avait beau repousser Kullmann loin de lui, Kullmann appartenait à ce parti: « Vous ne voulez rien avoir de commun avec cet homme, a-t-il dit, je le conçois, mais il se cramponne à vos basques. »

Ces paroles ont excité un tumulte extraordinaire, à la suite duquel M. Lueker a été rappelé à l'ordre pour avoir outragé M. Windhorst. Nous reviendrons sur les principaux détails de cette séance instructive, qui révèle à quel degré les agissements de la politique impériale à l'égard du catholicisme ont excité les passions d'une partie de la population allemande.

La révolution qui avait éclaté dans la République Argentine est terminée. Le général Mitre, chef des insurgés, a été battu, et ses adhérents se sont soumis ou dispersés. La tranquillité est maintenant rétablie, et le nouveau président, M. Avellaneda, va, pour un temps, jouir sans contestation du pouvoir suprême.

### ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 4 Décembre.

LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération de la proposition de M. le comte Jaubert, relative à la liberté de l'enseignement supérieur.

M. DUPANLOUP. — J'ai lu avec toute l'attention qu'il m'a été possible de lui consacrer le projet de loi et le rapport qui nous a été présenté par notre savant et honorable collègue M. Laboulaye, et, sauf quelques réserves, je voterai pour ce projet, parce qu'il proclame la liberté de l'enseignement supérieur et que cette liberté est nécessaire pour relever notre enseigne-

ment, pour réparer ses lacunes et ses défaillances.

Mais tout d'abord je rencontre ici contre nous des préventions et des défiances auxquelles je dois répondre. Il suffit d'avoir entendu M. Paul Bert pour en être convaincu. C'est lui qui avait écrit qu'un parti politique, déguisé sous des dehors religieux, proclamait la liberté de l'enseignement dans l'espoir de substituer son propre monopole à celui de l'Université.

Il me serait facile de retourner l'accusation; mais je laisse à les défiances injurieuses pour aller droit aux faits. Nous ne demandons qu'une chose: à disputer à nos adversaires le prix de la confiance publique, à aider à élever par la concurrence les forces intellectuelles de la France.

Les pères de famille prononcèrent entre nous, et la France y gagna. (Applaudissements à droite.) En parlant ainsi, nous sommes fidèles à notre passé. Qui a créé les universités en France et en Europe? Nous, nous seuls, l'Eglise. (Très bien! à droite.)

Ici nous croyons devoir reproduire le texte complet du discours de Mgr Dupanloup d'après le Journal officiel:

L'Eglise il en a été pour elle des lettres, des sciences et des universités comme de la charité, des établissements de bienfaisance et du défrichement des terres incultes. (Rumeurs à gauche. — Approbation à droite.) Nos pères et nos évêques, de concert avec nos vœux, voilà ceux qui ont été les fondateurs des universités en France. (Assentiment à droite.) Et, d'accord avec eux, les peuples chrétiens, qui, entraînés dans ce vit élan que l'Eglise imprimait à la science, ont si libéralement doté les universités fondées par nos pères et par nos évêques.

Mais, veuillez bien remarquer ceci, Messieurs, nous avons été toujours partisans si convaincus de la libre concurrence et de la liberté d'enseignement, que nous nous sommes bien gardés de ne fonder qu'une seule université et de lui donner le monopole de l'enseignement.

Nous en avons fondé vingt-trois, vingt-trois universités libres et indépendantes les unes des autres, et indépendantes du Gouvernement dans la mesure convenable, qui se gouvernaient, s'administraient elles-mêmes, qui avaient chacune leurs statuts propres, leurs bâtiments à elles, leurs biens indépendants, leurs professeurs, leurs conseillers, leurs recteurs, leur esprit, sachant allier le respect nécessaire de l'autorité, des traditions, avec le sentiment du progrès, demandant à la liberté et à l'autonomie ce que nous sommes beaucoup trop portés à attendre de la seule puissance de l'Etat, rivalisant de zèle dans la composition du personnel enseignant, dans le choix des méthodes, dans le régime des études, dans la rédaction des programmes, répandant partout une généreuse et féconde émulation, fertilisant le sol autour d'elles et couvrant la France de collèges où venaient des écoliers innombrables, plus nombreux même à la veille de 1789, avec les 24 millions d'habitants que possédait alors la France, qu'aujourd'hui avec nos 36 millions.

Voilà ce que l'Eglise a fait. C'est de l'histoire, et elle a mérité cet éloge que dans la haute impartialité de son noble esprit, un ministre de l'Instruction publique, M. de Salvandy, lui décernait lorsqu'il disait: Pendant de longs siècles, dans la société moderne, le principe chrétien, l'esprit chrétien a pourvu à tout, suffi à tout. Très bien! à droite.)

Eh bien, Messieurs, je n'ai pu m'empêcher, après de telles choses, qui sont inattaquables, — c'est l'histoire, — je n'ai pu m'empêcher d'être étonné lorsque j'ai entendu hier M. Paul Bert vous dire que sous l'ancien régime il n'avait jamais été question de la liberté d'enseignement. A cela je n'ai rien à répondre que ce qu'il a bien voulu nous dire en parlant de l'Allemagne, qu'il a traitée plus favorablement que la France. Il nous a dit qu'en Allemagne, si la liberté de l'enseignement n'était pas dans les lois, elle était dans les faits et dans les mœurs.

C'est ce que je lui dirai de l'ancienne France. La liberté de l'enseignement n'était pas dans les lois, mais elle était dans les faits, avec ces vingt-trois Universités libres et indépendantes; elle était dans les mœurs, et cela est préférable; et ce n'est pas moi qui apprendrai à M. Paul Bert le mot du poète qu'il connaît mieux que moi: *Quid vana proficiunt leges, sine moribus!*

Et alors, Messieurs, la liberté de l'enseignement existait, telle que M. Paul Bert l'a définie hier. Alors chaque étudiant, ou plutôt chaque père de famille pouvait choisir comme il l'entendait les professeurs auxquels il confiait son fils, et en même temps la ville universitaire où il voulait l'envoyer. Et si je ne craignais pas de vous fatiguer, Messieurs, je vous prononcerais les noms de ces villes universitaires.

Quelques membres. — Nommez les!  
Mgr DUPANLOUP. — Ce ne serait pas pour vous sans intérêt, parce qu'enfin chacun de vous retrouverait avec un légitime orgueil mêlé aujourd'hui de regret, le nom et l'ancienne gloire de la province qu'il habite et en même temps la gloire de la France.

C'est ainsi que l'Université de Toulouse,

qui se nommait « la mère du gai savoir » a été fondée en 1223; celle de Montpellier en 1284; celle d'Orléans en 1305; celles de Cahors et de Gascogne en 1339; celle de Valence en 1454; celle d'Angers en 1364; celle d'Orange en 1365; celle d'Aix en 1409; celle de Dole en 1422; celle de Poitiers en 1431; celle de Caen en 1436; celle de Nantes en 1460; celle de Bourges en 1463; celle de Bordeaux en 1472; celle de Reims en 1548; celle de Pont-à-Mousson en 1572; celle de Douai, qui comptait alors 3,000 écoliers dans ses murs, en 1572; celle de Besançon en 1676; celle de Pau et de Dijon en 1727; celle de Nancy en 1769.

Vous remarquerez, Messieurs, dans ces chiffres, ce qu'est à dater de Saint-Louis que les Universités se fondent en France. Charlemagne, de concert avec l'Eglise, avait essayé, pour relever les lettres et la haute culture littéraire, un effort gigantesque, mais impuissant pour les fondations de l'avenir; c'est à dater de saint Louis, un si grand roi et un si grand saint, que la civilisation intellectuelle et le mouvement littéraire allèrent toujours croissant sous le souffle et l'inspiration de l'Eglise.

C'est alors que tout à coup des professeurs surgissent de toutes parts, les élèves se multiplient, les professeurs se groupent et forment des écoles, et, par ce mouvement spontané et généreux des générations chrétiennes avides de savoir, se forment peu à peu ces vingt-trois Universités qui ont été conservées en France, jusqu'à la veille de 89, notre suprématie littéraire, et qui ont servi de modèle à tous les Universités étrangères; car nous avons couvert la France et tous les Etats européens. Voilà la vérité.

Eh bien, Messieurs, parmi ces universités, il en est une, la première, je ne dirai pas par l'ancienneté, — celle d'Oxford, fondée par Alfred le Grand, l'a précédée, — mais la première par l'éclat de son enseignement, la renommée de ses maîtres et par son influence, ce fut l'Université de Paris, avec ses quarante collèges de nations, comme on disait alors, très florissants, attirant à eux les élèves du monde entier, et, dans ces collèges, groupant tout ce monde d'écoliers qui venaient entendre ses leçons et ses professeurs les plus renommés.

On l'a nommée, vous le savez, la fille aînée de nos rois; c'est Charles le Sage qui lui a donné ce nom. C'était parfois une fille un peu tumultueuse et qui faisait parler d'elle... (sourires), mais définitivement obéissante, studieuse et rangée. (Mouvement divers.)

Je lisais ce matin, dans un savant mémoire, que les étudiants anglais s'y comptaient par centaines, et les Espagnols aussi; et nous célébrions hier la fête de l'un des plus illustres. Et quand le Dante, au XIII<sup>e</sup> siècle, voulut couronner par le grade de docteur sa renommée naissante, c'est devant l'Université de Paris qu'il vint soutenir sa thèse.

Une de ces universités les plus anciennes, et qui a eu sa célébrité, était celle d'Orléans dont vous me permettez de ne vous dire qu'un mot, mais qui ne sera pas sans intérêt pour vous.

Dès le VI<sup>e</sup> siècle, nous avions nos grandes écoles où s'élevaient les fils de nos rois, et dont Clément V et le roi de France firent cette célèbre Université de Loix, où dix nations, la française, la germanique, celle de Lorraine, celles de Champagne, de Normandie, de Picardie, de Guyenne, de Touraine, d'Ecosse, s'empresaient et s'honorèrent de venir étudier la jurisprudence; la plus nombreuse de toutes était la nation germanique, et j'ai compté moi-même, dans l'espace de deux cent cinquante années, 13,353 étudiants allemands qui avaient quitté leur patrie pour venir chez nous étudier notre langue, le droit civil et le droit romain.

Leurs noms, car ce n'est pas seulement le chiffre, leurs noms sont encore inscrits, à l'heure qu'il est, dans les annales de notre ville. Parmi ces noms, j'en ai trouvé quelques-uns qui ont attiré mon attention.

Ainsi, Tricho-Brach, le célèbre astronome suédois, nous avait envoyé son fils; Pierre de Roon et Christophe de Bismark, lequel était questeur de la nation germanique et qui eut avec les Normands une querelle célèbre dans les annales de notre université (chuchotements); il prétendait que les fils du Danemark, malgré la communauté d'origine, ne devaient pas appartenir à la nation germanique. (Mouvement divers.)

Quoi qu'il en soit, tous ces jeunes gens venaient étudier chez nous dans ces écoles devenues l'université des Loix, et qui, jusqu'à son dernier jour, a bien mérité ce nom, car c'est à la veille de mourir, pleine de vie, sous les coups de la Convention, qu'elle vous a donné Pothier. (Très bien! à droite.)

Je dis: sous les coups de la Convention; car, il faut l'avouer avec confusion et douleur, tout cela n'existe plus, et ce n'est plus pour étudier nos lois que les Allemands nous visitent. (Sensation.)

Les vingt-trois universités provinciales, Messieurs, plusieurs très célèbres, toutes très utiles, foyers féconds et rayonnants de vie intellectuelle, et d'un très actif mouvement d'esprit, tout cela a été éteint sous le souffle révolutionnaire. Toutes les magnifiques créations de nos pères, fruit glorieux des efforts de tant de siècles, tout a été anéanti.

Parmi les étonnements que m'a donnés

hier le discours de l'honorable M. Paul Bert, il en est un dont je ne puis me taire, c'est celui que j'ai éprouvé lorsque j'ai vu un esprit aussi sincère que le sien essayer de faire devant nous l'apologie de la Convention en fait d'enseignement. Eh bien, l'année même où la Convention immolait Lavoisier, André Chénier, comme avait été immolé quelque temps auparavant Bailly, cette année-là même, elle ravageait, elle déracinait tout dans le champ de l'Instruction publique en France... (Interruptions sur quelques bancs à gauche, — très bien! très bien! à droite); non-seulement quelques branches plus ou moins stériles, mais les rameaux les plus vigoureux, et le tronc glorieux lui-même; non-seulement l'Université de Paris, mais les vingt-deux universités provinciales, mais l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences, tout périsait, tout tombait à la fois, et cela sans pitié ni pour le génie ni pour le peuple. Lavoisier demandait vingt-quatre heures de vie pour achever la solution d'un problème; les vingt-quatre heures lui furent refusées. (Mouvement prolongé à droite.)

André Chénier portait vivement la main avec tristesse à son front en disant: J'avais pourtant là quelque chose! Le sublime et infortuné jeune homme ne savait pas que ceux qui le tuaient ne voulaient pas qu'on eût la moindre chose. (Bravos et vifs applaudissements à droite.)

D'un coup, l'Instruction primaire, l'Instruction secondaire, l'enseignement supérieur, tout fut déclaré laïque, obligatoire et gratuit, comme on le demande aujourd'hui, et tout fut anéanti. (Très bien! très bien! et applaudissements répétés à droite.)

Et que devint alors la France? La France, en fait d'Instruction, devint un désert. (Rumeurs ironiques sur quelques bancs à gauche.)

A droite. — C'est vrai! c'est vrai!  
Mgr DUPANLOUP. — J'entends quelques rires se mêler à l'agitation de cette Assemblée. Laissez-moi vous dire qu'il n'y a pas de quoi rire ici, il y a de quoi pleurer. (Vives et nombreuses marques d'adhésion à droite.) Et ce n'est pas moi qui vous le dis; vous allez entendre les hommes qui vous ont été les plus chers dans la Convention et dans la Révolution. Voici ce qu'ils vous déclarent:

« Les écoles toutes fermées pendant le régime de la Terreur, — je cite ici M. Charles Dupin, — ne furent fréquentées que par un cinquième de la population pendant le reste de la République! »

« L'Instruction publique est en décadence, » disait Daunou, que vous citez hier. « Elle est nulle et la dépense est effrayante, » disait Gilbert-Demphères. « Les écoles sont presque partout désertes, » disait M. Chaptal.

Un autre disait: « L'activité des écoles centrales, — dont on vous vantait hier la fondation, — c'est l'activité qui règne dans les tombeaux; la nature seule et le temps y travaillent à la destruction. Si par activité on entend la nomination des professeurs à leurs places et le paiement de leurs honoraires, je conviens qu'on peut leur reconnaître quelque activité. (Rires à droite.) » Mais si, par ce mot, on entend la fréquentation des élèves, je soutiens avec tous les hommes de bonne foi, que jamais mot n'a été plus mal employé. »

M. Paul Bert nous disait hier que la Convention, cette grande Assemblée, comme il a cru pouvoir la nommer, avait seule fait une œuvre sérieuse, une œuvre doctrinale, — c'est l'expression étrange dont il s'est servi, — en matière d'enseignement, parce qu'elle a fondé quelques écoles. Oui, elle a fait des décrets qui ont fondé des écoles, mais à condition de ne pas leur laisser le droit de vivre, pas plus qu'à tout ce qui était bon, religieux et honnête. (Très bien! très bien! à droite.)

Chacun sa nature, si nos dissensions ramenaient parmi nous la Convention, elle ferait encore la même chose.

A droite. — Oui! oui! C'est vrai!  
Mgr DUPANLOUP. — Ce qui manque aux écoles, disait M. Duru, ce sont les élèves. L'opinion, plus forte que les lois, repousse cette institution. »

« Il est temps, disait M. Portalis en l'an X, il est temps que les théories se taisent devant les faits; les professeurs ont enseigné dans le désert; l'Instruction est nulle depuis dix ans. Il faut prendre la religion pour base de l'éducation. »

Et il ajoutait: « Point d'Instruction sans éducation, point de morale sans religion. »

Ces noms sont peut-être suspects à plusieurs de nos collègues. M. Portalis écrivait cela sous le Consulat. Mais je vais vous lire un passage extraordinairement curieux d'un membre de la Convention, et c'est en pleine Convention qu'il prononçait ces paroles. C'est de Fourcroy que je parle. Le 25 septembre 1794, il disait:

« Vos comités de salut public et d'Instruction publique ont recueilli trop de preuves pour qu'il soit permis de douter d'une conjuration contre les progrès de la raison et de la science. Il leur est démontré qu'on veut marcher à la domination à travers les débris des connaissances humaines. Voyez ce qu'ils avaient fait pour éteindre le flambeau de l'Instruction... prescrire l'esprit, perdre en un instant le fruit des efforts de plusieurs siècles, proposer la destruction des

livres, mutiler les chefs-d'œuvre de l'art, avilir les productions du génie, repousser, par de frivoles objections, tous les projets d'Instruction pour en présenter d'inexécutables, afin qu'il n'y ait plus d'Instruction, détruire tous les établissements publics sans rien mettre à leur place, enfin anéantir toutes les choses et tous les hommes utiles à l'Instruction. »

C'est le même Fourcroy, et il n'était pas le seul, qui s'écria un jour: « On n'apprend plus à lire et à écrire en France! » Et un de ses collègues lui répondit avec un gémissement profond: « Il faudrait cependant savoir lire et écrire. »

Voilà où l'on en était et voilà ce que vous nous avez vanté comme l'œuvre sérieuse de la grande Assemblée pour l'Instruction en France. (Marques d'assentiment à droite.)

Je viens de vous indiquer, Messieurs, en quelques traits rapides et absolument inattaquables (rumeurs à gauche), ce que l'Eglise avait fait pour l'enseignement et ce que la Révolution en fit. La religion et la liberté avaient tout créé; la tyrannie révolutionnaire et l'impérialisme ont tout détruit.

Ce fut un immense malheur. Mais le projet de loi qui vous est présenté est un projet réparateur dans les plus hautes régions de l'enseignement. C'est pourquoi je l'adopte, et j'espère que vous l'adopterez aussi.

Si nous demandons la liberté, c'est que nous la croyons nécessaire, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire en commençant, pour élever et maintenir, à la hauteur où il doit être, l'enseignement supérieur. (A suivre.)

Séance du 5 décembre 1874

Président: M. BUFFET.

La séance est ouverte à 2 h. 30.  
La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

Le président annonce à l'Assemblée la mort de M. le comte Jaubert, député du Cher, auteur de la proposition relative à la liberté d'enseignement supérieur.

L'Assemblée continue la première délibération sur cette proposition.  
M. Chevandier déclare craindre que la loi nouvelle ne mette entre les mains du clergé catholique une arme dont il puisse se servir pour battre en brèche les principes de la société moderne.

L'orateur reproche au ministre de l'Instruction publique de fermer les yeux sur la propagande des cercles catholiques et de réserver toutes ses rigueurs à l'œuvre utile et inoffensive de la ligue de l'enseignement.

Il demande que la collation des grades demeure le droit exclusif de l'Etat.  
M. Chevandier invoque sur ce point le témoignage de M. Babinet et conclut au rejet de la proposition.

Mgr Dupanloup déclare qu'il s'est senti blessé par le discours prononcé hier par M. Challemel-Lacour, qui a parlé comme on parlait au sein du comité de salut public.

L'évêque d'Orléans reproche aux libéraux d'avoir peur de la liberté.  
Il ajoute que le *Syllabus* n'a pas été compris et qu'on a pris le remède pour le poison.

L'orateur donne lecture d'une lettre par laquelle le Pape le félicite de son ouvrage sur le *Syllabus*.

Il ajoute que le danger est dans les progrès du matérialisme, dans les doctrines de ceux qui ont dit qu'il fallait fusiller l'archevêque de Paris.

Voix à gauche: Le nom! le nom! citez le journal.  
Mgr Dupanloup refuse de citer aucun nom.

Le président invite les interrupteurs au silence.  
L'évêque d'Orléans termine en disant qu'il n'a voulu que repousser d'injustes attaques.

M. Challemel-Lacour maintient ses déclarations d'hier.  
L'orateur déclare renvoyer les attaques personnelles dont il a été l'objet au jugement des honnêtes gens et de tous ceux qui ont encore souci de la dignité et de l'épiscopat français. (Applaudissements à gauche.)

Le président déclare espérer que M. Challemel-Lacour n'a pas voulu offenser le prélat qui est depuis longtemps la gloire de l'épiscopat français.

M. Bardoux combat l'article relatif à la collation des grades au nom du droit de l'Etat et déclare qu'il votera contre le projet, si cet article est maintenu.

M. Louis Blanc demande qu'on donne d'abord au pays les autres libertés et dit que l'on n'aura alors plus rien à craindre de la liberté de l'enseignement. (Applaudissements.)

Par 553 voix contre 133, l'Assemblée décide qu'elle passera à la deuxième lecture du projet.

Un projet de loi, déposé par le ministre de l'Intérieur et relatif à l'Algérie, est renvoyé à la commission du budget.  
L'Assemblée, consultée après une courte discussion, maintient à l'ordre du jour les propositions relatives à la création de nouvelles facultés de médecine.  
La séance est levée à 5 h. 25.